



# juste un mot

## Conte

Jean-Loïc LE QUELLEC

*Rubrique étymologique : pour se pencher sur la vie des mots, réfléchir à leurs changements de sens, ou tout simplement rêver en suivant leurs aventures, au rythme d'un mot par numéro. Aujourd'hui :*

### CONTE

Le mot conte apparaît en français au XII<sup>e</sup> siècle, comme un déverbal de cunter, conter. Et ce verbe conter résultait lui-même de la francisation, au siècle précédent, du provençal *comptar*, attesté en 908, mais prolongeant le latin médiéval *computare* signifiant « calculer » (d'où : *comput*) et aussi, dès le début du X<sup>e</sup> siècle, « narrer, relater ». Le terme latin *computare* appartient à une famille de mots construits à partir de *putare* signifiant « émonder les arbres » et « apurer un compte », d'où « juger, penser ». À cette famille appartiennent notamment les mots *putativus* « imaginaire », *disputare* « mettre au net un compte » (d'où « raisonner, discuter »), *reputare* et *supputare* « supputer », etc.<sup>1</sup>

Il en résulte que compter et conter, partageant la même origine, partagèrent également bien longtemps ces deux sens de « narrer » et « calculer ». Ce n'est qu'à partir du XIV<sup>e</sup> que le terme compter, savamment orthographié à partir de conter en conservant le « p » latin (c'est ce qu'on appelle une « réfection étymologique »), fut peu à peu spécialisé



1. J. Picoche, 1994 : Dictionnaire étymologique du français, Paris, Le Robert, 739 p. (s.v. « conter »).
2. A. Rey (Dir.), 1992 : Dictionnaire Historique de la Langue Française, Paris, Le Robert, 2 vol (s.v. « conter », et « compter »).
3. Cité dans F. Godefroy, 1938 : Dictionnaire de l'Ancienne Langue Française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles, Paris, Librairie des Sciences et des Arts, 10 vol. (s.v. « compteur »).
4. Mais une autre hypothèse dans *contare* « conter » un équivalent de « rendre connu », qui pourrait prolonger le latin *cognitus* « connu » (contracté en *con'tus*). Ce qui est sûr, c'est que l'allemand *Konto* « compte » résulte d'un emprunt effectué en 1500 à l'italien *conto*, de même sens. Voir O. Pianigiani, 1993 : Vocabolario etimologico della lingua italiana, Varese, Polaris, 1559 p. (s.v. « conto »).
5. W. Pfeiffer, 1993 : Etymologisches Wörterbuch des Deutschen, Berlin, Akademie Verlag, 2 vol. (s.v. « erzählen »).
6. J.A. Simpson & E.S.C. Weiner, 1991 : The Oxford English Dictionary (OED), Oxford, Clarendon Press, 10 vol. (s.v. « tale »).
7. Voir la contribution de Jean Bottéro dans : J. Bottéro, Cl. Herrenschildt et J.-P. Vernant, 1996 : L'Orient ancien et nous. L'écriture, la raison et les dieux, Paris, Nathan, 240 p.

dans le sens de « calculer ». Cette graphie savante permettait ainsi de réserver conter au sens de « dire des choses fausses dans l'intention de tromper », d'où des locutions comme en conter de belles (puis, tout simplement : en conter), alors que le sens de « dire une histoire pour divertir » n'apparaissait qu'en 1671, avec La Fontaine<sup>2</sup>.

En 1370, on remarque dans *La Rançon du roi Jean* ce passage où conteur / compteur signifie « comptoir » au sens d'un « coffre ou cassette à enfermer de l'argent », et pour la construction duquel le texte précise qu'ont été achetés bois et planches (boiz et aez) : « Pour boiz et aez achetez pour faire un conteur a faire ladicte recepte, et deux bans qui sont d'une part et d'autre dudit compteur »<sup>3</sup>. Les confusions conte / compte demeurèrent – par exemple sous la plume de Jean d'Arras qui, dans le *Roman de Mélusine*, évoque tels personnages « comptans de beaux comptes et de belles aventures » – et elles demeurèrent même jusqu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle.

Le moyen-français connaissait le verbe *aconter* « énumérer » (mais aussi *s'aconter* « faire grand cas de sa propre personne »). Car conter, c'était à l'origine « relater un fait en énumérant ses diverses circonstances », c'est-à-dire *computéement*, « en énumérant ». Il s'ensuit que dire un conte, c'était alors faire le « récit de choses vraies » (au XII<sup>e</sup>) et que la locution de quel conte? a valu autant comme « pourquoi? ». Il est frappant de constater qu'en italien, on semble retrouver une dérivation du même type dans le terme *contare* « compter, conter »<sup>4</sup>, mais qu'elle se constate aussi en allemand, avec

*zählen* « compter » et *erzählen* « conter ». Ces derniers termes, de la famille de *Zähl* signifiant « nombre »<sup>5</sup>, sont également apparentés à l'anglais *tale* « conte, calcul » (comme aussi à *to talk* « parler » et *to tell* « raconter »), au suédois *tal* « parole, nombre », au danois *tale* « parole, discours », au hollandais *taal* « parole », et au vieux norrois *tala* « parole, nombre, conte ». Tous ces mots dérivent d'une racine \**tal-* qu'on retrouve dans l'ancien verbe *taljan*, ayant le sens de « mentionner les choses dans leur ordre naturel, énumérer, relater »<sup>6</sup>.

Tout ceci livre une bonne occasion de nous souvenir que l'écriture fut à l'origine inventée pour noter des dénombrements, avant de contribuer à la fixation des mythes et des contes<sup>7</sup>, et de permettre ainsi à certaines de leurs versions de traverser des temps vertigineux, parallèlement à leurs aventures orales<sup>8</sup>. Quant à la fonction de l'énumération dans les mythes et les contes, elle est si fondamentale qu'on ne peut ici que la mentionner en passant, mais non sans rappeler l'importance des dites « randonnées », à rapprocher des mythes de création qui, par essence, sont énumératifs (« Elohim dit : « Une lumière sera » [...]. Et c'est un soir et c'est un matin : jour un... »).

Oubliés sont aujourd'hui maints dérivés de conter, comme *esconter*, *resconter*, *reconter*, « raconter » ou *parconter* « raconter entièrement », mais aussi *reconte* « résumé », *recountable* « dicible » et son contraire *nonrecountable* « indicible », *reconteur* « historien », *aconte* « récit détaillé », *enconteur* « conteur ». Sans oublier *desconter*, d'où provient *desconte* / *descompte* qui fut

emprunté au XVI<sup>e</sup> siècle par l'anglais, et nous revient depuis peu sous la forme *discount*<sup>9</sup>.

Quant au comptoir ou comptoir/comptouer, il s'agissait tout d'abord d'un « jeton utilisé pour compter », ainsi qu'il apparaît dans *La Mer des Hystoires* : « *Les grands et vertueux hommes envers les tyrans et impies dominateurs sont semblables a comptouers ou getons desquelx l'ung est aulcunesfois pris pour cinq, aulcunesfois pour dix... selonc la voulenté de ceulx qui gettent ou comptent* ».

En tout cas, le conteur étant le plus souvent devenu, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'auteur de récits proférés dans le dessein d'abuser l'auditeur – ou l'auditrice – on comprend l'apparition, au XVII<sup>e</sup>, des locutions *en conter à une femme* (la « cajoler »), puis *conter fleurette* (qui donnera l'anglais *flirt* et nous reviendra sous la forme *flirter*) et enfin *conteur de fleurettes* (au XVIII<sup>e</sup>). Le compteur fut en premier lieu un « receveur de contributions », un « trésorier », le féminin *compteresse* désignant une « femme comptable », telle la compteresse citée à l'Hôpital des Sept-Douleurs à Douai, en 1647. Ainsi s'expliquent les noms de familles Le Contour, Le Conteur, Le Conteux, particulièrement fréquents en Normandie, et dont le sens premier est « Le Trésorier ». Au XIX<sup>e</sup> apparaît *comptesse*, pour dénommer « l'ouvrière qui assemble en main les feuilles de papier », alors que le *comptoriste* (1723), c'est celui qui est « toujours fourré dans les comptes ». Quant à *comptine*, « chanson que chantent les enfants pour déterminer celui qui fera une certaine chose », c'est un terme

d'origine fort récente (Von Wartburg<sup>10</sup> ne connaît pas d'attestation antérieure à 1929), mais on eut aussi, avec le même sens, *comptée*.

Il est intéressant de constater que les termes *conteur*, *conteur* ou *countour*, pris au sens figuré, ont signifié « avocat, procureur », aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'il apparaît notamment dans ce passage du Coutumier de Normandie (édité en 1483), stipulant que la parole du *conteur* (« avocat ») vaut celle de l'accusé, et que ce dernier ne peut en rien la contredire : « *Il est appelé conteur que aucun establit a parler et conter pour soy en court. Si doivent ces paroles autant valoir comme se ilz isoient de la bouche a celui qui l'establit a parler pour luy et ne peut en riens contredire chose que son conteur die en jugement pour sa cause* »<sup>11</sup>. En Acadie comme en Anjou, un « diseur de conte » est un *conteux de contes*, puisque c'est celui qui conte des contes<sup>12</sup>; mais à Nantes, *dire son conte*, c'est « se mettre en colère, rouspéter »<sup>13</sup>... et en Moselle, le *contoux* n'est qu'un « bavard », tandis que, pour le rouchi, un *conteux de bonjours* est un « enjôleur ».

Les dialectes connaissent encore *contiau* « légende » (en Savoie) et *conteille* « historiette » (Val d'Aoste), *counterilhot* « petit conte » (Béarn), *countado* « récit » (Provence), *countarhalho* « sornettes » (Hérault), *contureule* « récit, menterie » (Suisse), ou encore *rècointrote* « histoire pour amuser les enfants » (Doubs)<sup>14</sup>.

De nos jours, on parle souvent de *conteries*, d'un terme que revendiquent certains festivals (Blois), et rimant aussi bien avec *menterie* qu'avec *jonglerie*, en évoquant le

8. Pour l'exemple le plus connu, voir : S.T. Hollis, 1990 : *The Ancient Egyptian « Tale of two Brothers »*. *The Oldest Fairy Tale in the World*. London, 276 p.
9. OED, s.v. « discount ».
10. W. von Wartburg, 1948-1970 : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des gallo-romanischen Sprachsatzes*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 23 vol. (ici, s.v. *Computare*).
11. Godefroy, op. cit., s.v. « Conteur ».
12. P. Poirier, 1993 : *Le Glossaire acadien, Moncton, Éditions d'Acadie*, 440 p. (s.v. « conteux »); A.-J. Verrier et R. Onillon, 1908 : *Glossaire Étymologique et Historique des Patois et des Parlers de l'Anjou, Angers, Germain & Grassin*, 2 vol. (s.v. « conteux »).
13. P. Brasseur, 1993 : *Le parler nantais de Julien et Valentine* (d'après la chronique d'Henri Bouyer), Nantes, Université de Nantes, 283 p. (s.v. « conte »).
14. Wartburg, loc. cit.

surprenant spectacle d'un jongleur de mots. Le terme contage, également utilisé pour désigner l'action de conter, trouve un précédent aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles dans le comptage (comptaze, contadje), ayant le sens de « somme perçue par celui qui compte les bûches, le pain, etc. », et resté depuis dans un domaine sémantique rappelant plutôt l'heure du compte.

Pourrait-on dire qu'entre conter et parler se trouve la même distance qu'entre contage et parlage? À mon sens, la proximité formelle du contage et du parlage est regrettable, puisque ce dernier ne désigne qu'un flot de

« paroles inutiles ». Du coup, néologisme pour néologisme, et l'action de compter s'étant autrefois exprimée par les termes comptement et comptance (depuis le XVI<sup>e</sup> siècle), le fait de conter pourrait trouver une plus heureuse désignation dans la contance. Alors comme, en Poitou, on appelle *parlange* la langue parlée, nous aurions tout loisir de rêver qu'à la série parler, parlage, parlange, correspondrait celle de : conter, contage, contange. Et pour achever notre voyage autour du terme conte, laisser ce mot nouvellement composé en l'imaginaire compagnie des rares mots terminés par un *-ange*.

